

CONVOCAATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 21 novembre 2023 à 20 heures 00' à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. CONSEIL COMMUNAL : DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.

Note de synthèse explicative :

Le CONSEIL COMMUNAL:

- Prend acte de la démission de Monsieur Giacomo DIANA en tant que conseiller communal, communiqué par courrier du 16/10/2023;
- Valide l'installation d'un nouveau membre, Madame Tessa BRANCATO , 5ème rang suppléante en ordre utile. Elle déclare s'apparenter au groupe PS.

2. CONSEIL COMMUNAL - COMPOSITION DU GROUPE POLITIQUE PS : MODIFICATION

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal prend acte de la modification de la composition du Groupe "PS" dans lequel Madame Tessa BRANCATO occupe le 8e rang.

3. FORMATION DU TABLEAU DE PRÉSÉANCE : MODIFICATION

Note de synthèse explicative :

R.O.I. du conseil communal, article 1er :

"L'ordre de préséance des membres du conseil communal est établi comme suit :

1. le président ou son remplaçant;
2. les membres du collège communal, conseillers communaux, dans l'ordre du pacte

- de majorité;
3. les conseillers des groupes politiques formant la majorité du Conseil communal, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus par ces groupes;
 4. les conseillers des groupes politiques formant la minorité du Conseil communal, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus par ces groupes.

A l'intérieur de chaque groupe politique, les conseillers sont classés d'après leur ordre d'ancienneté, à dater de leur première entrée en fonction et, en cas d'ancienneté égale, dans l'ordre décroissant des âges.

Seuls les services ininterrompus en qualité de conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service, toute interruption entraînant la perte définitive de l'ancienneté acquise.

Les conseillers d'un groupe qui n'étaient pas membres du conseil sortant figurent en fin de la liste de leur groupe, classés dans l'ordre décroissant des âges.

Dans le cas où un nouveau membre vient à être installé, il est classé en fin de la liste du groupe politique dans lequel il a été élu."

4. RÈGLEMENT REDEVANCE ZONE BLEUE - EXERCICES 2023 À 2025 - MODIFICATION

Note de synthèse explicative :

Modification du règlement redevance pour le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique pour les exercices 2020 à 2025 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi "dettes du consommateur" entrée en vigueur le 01 septembre 2023.

La modification porte sur le recouvrement.

5. TRAVAUX DE DEMOLITION/RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DE BOUNY (N° PRR_20210181) : CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ.

Note de synthèse explicative :

La fédération Wallonie Bruxelles a octroyé un accord de principe sur la demande subvention introduite par la commune dans le cadre du plan de reprise et de résilience européen pour l'investissement dans les bâtiments scolaires.

La commune s'est engagée à respecter toutes les données transmises dans la candidature de l'appel à projet, en cas d'obtention de la subvention.

Permis d'urbanisme.

introduit le 17/07/23. (130j. à partir du 28/07/23)

Des plans et documents modificatifs seront introduits avant le 28/11/23 après passage au Collège du 23/11.

Article budgétaire :

budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 721/722-52 - n° projet 20220006

Avis DF :

oui

Avis SIPP et coordination santé sécurité:

oui

PGSS du coordinateur santé sécurité désigné : H&S S.R.L., 16, Allée des Platanes à B-4053 Embourg

Estimatif :

- Lot 1 (CONTAINERS), estimé à 76.000,00 € hors TVA ou 80.560,00 €, 6% TVA comprise ;

- Lot 2 (DEMOLITIONS), estimé à 60.129,00 € hors TVA ou 63.736,74 €, 6% TVA comprise ;

- Lot 3 (CONSTRUCTION), estimé à 643.706,39 € hors TVA ou 682.328,77 €, 6% TVA comprise ;
base : 562.418,78 € HTVA
options : 81.287,61 € HTVA
- Lot 4 (ABORDS), estimé à 7.086,50 € hors TVA ou 7.511,69 €, 6% TVA comprise ;
Le montant global estimé de ce marché s'élève à 786.921,89 € hors TVA ou 834.137,20 €, 6% TVA comprise ;

Procédure :

procédure ouverte

Chiffres de la population scolaire : au 30/09/2023 fase 1874-3733

33 enfants inscrits en maternelle pour l'implantation.

2 ETP instituteurs.trices.

4 périodes de psychomotricité.

Normes physiques FWB à respecter

- maximum subsidiable : 505 m² d'école
- cour de récré : 33*5 m² = 165 m² avec un minimum subsidiable de 300 m² d'espace vert et cour
- préau 33*2m = 66 m² maximum subsidiable
- aire de parcage et de manœuvre : maximum subsidiable = 2*24 m² = 48 m²
- abri vélo 2*2m² = 4 m² pour promouvoir la mobilité douce.

Normes financières à respecter.

cout moyen de nouvelle construction de 2108,49 € HTVA /m²=> inférieur au montant de 2176 € HTVA à ne pas dépasser.

cout moyen des abords de 970,75 € HTVA /m² => inférieur au montant de 1103,91 € HTVA à ne pas dépasser

Période transitoire pendant les travaux

location pose et raccordement de containers préfabriqués (pour max. 22 mois ; 2 années scolaires) :

2 classes de 6*9 m et 1 de 6*6m, sanitaires 9 m², plancher et rampe d'accès extérieure (dénivelé naturel à compenser) 21,30 m²

Total 174,3 m².

Autres points à respecter :

- réglementation pompiers/IILE
- PEB : (pré encodage au niveau Ew = 30)
- audit énergétique
- Matériaux selon pré encodage TOTEM (impact énergie versus matériaux, impact par catégorie, impact par étape du cycle de vie)
- Respect des critères Umax OCRE
- DNSH (europe)
- techniques choisies : construction dalle sur sol, ossature béton, toiture en légère pente, châssis double vitrage u=1.1, screens occultants, ventilation double flux, régulation sur base du taux de CO2 (poste optionnel), free-cooling de nuit en été (poste optionnel), panneaux photovoltaïques, PAC air/eau, citerne à eau de pluie, choix de matériaux favorisant l'économie circulaire (inventaire des ressources et des déchets de démolition et réemploi sur site ou hors site par le recyclage, par les filières de réemploi).

Engagement :

- connectivité
- mutualisation des espaces
- enseignement inclusif

Planning à respecter :

réception provisoire accordée des travaux avant la fin du second trimestre 2026, avec phases intermédiaires à respecter.

Respect des normes financières FWB (cout au m² à ne pas dépasser) :

voir tableau en annexe de mme Marsala

Montant pris en compte par la subvention dans l'octroi d'accord de principe (subvention FWB PRR 20210181) :

815.060,48 € inclus frais généraux (partiellement les frais d'auteur de projet) et TVAC
529.789,31 € subvention (montant fixe)

=> part communale sur base de l'estimatif des travaux, options comprises : 304.347,89 € .

6. TRAVAUX "RENOVATION + EXTENSION ADM COMMUNALE ET CPAS" : CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ.

Note de synthèse explicative :

Permis d'urbanisme.

introduit le 17/07/2023 (130j. à partir du 25/07/2023)

Article budgétaire :

budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 831/722-60 - n° projet 20190064

Avis DF :

oui

Avis SIPP et coordination santé sécurité:

oui

PGSS du coordinateur santé sécurité désigné : Bureau d'Etudes B. Bodson sprl, Rue Hubert Delfosse, 8 | 4610 QUEUE-DU-BOIS

Estimatif

- Lot 1 (Extension et rénovation), estimé à 4.558.435,78 € hors TVA ou 5.515.707,29 €, 21% TVA comprise ;

BASE 4.468.809,16 € HTVA (économiseur 2.400.079,24 € + autres 2.068.729,92 €)

OPTION 89.626,62 € HTVA (économiseur 5.800,00 € + autres 83.826,62 €)

- Lot 2 (ascenseur), estimé à 38.700,00 € hors TVA ou 46.827,00 €, 21% TVA comprise ;
BASE HTVA (non économiseur 38.700,00 €)

- Lot 3 (démolitions de bâtiments existants et aménagements des abords), estimé à 586.175,32 € hors TVA ou 709.272,14 €, 21% TVA comprise ;

BASE HTVA (non économiseur 224.282,31 €)

OPTION HTVA (non économiseur 361.893,01 €)

- Lot 4 (mobilier), estimé à 72.000,00 € hors TVA ou 87.120,00 €, 21% TVA comprise ;
BASE HTVA (non économiseur 47.500,00 €)

OPTION HTVA (non économiseur 24.500,00 €)

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 5.255.311,10 € hors TVA ou 6.358.926,43 €, 21% TVA et options comprise

Procédure :

procédure ouverte

Période transitoire pendant les travaux

déménagement dans divers bâtiments de la commune. (école VT, espace culture, urbanisme et développement territorial, salle du conseil, finances, module préfabriqué, halle des travaux, sous sol PLE)

Autres points à respecter :

- réglementation pompiers/IILE

- PEB

- audit énergétique

- DNSH

- accessibilité : rapport atingo.

Une modification au projet est en phase de finalisation, pour l'accessibilité de chacun.e par l'atrium, avec une modification au niveau de la rampe d'accès existante, des parkings pmr et des abords. La porte arrière de la commune restera en tant que sortie de secours.

Cette modification amènera une modification budgétaire d'environ 100.000 euros HTVA.

Planning à respecter :

réception provisoire accordée des travaux avant la fin juin 2026.

Montant pris en compte par la subvention :

Les travaux économiseurs validés pour un montant de 2.725.626 euros
subvention de 2.267.380 €

7. CILE - CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, DU 21/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour des **Assemblées Générales**, Ordinaire et Extraordinaire, de la CILE du **21 décembre 2023**, à savoir:

Assemblée Générale Ordinaire

1. Plan stratégique 2020-2022 - 3ème évaluation - Approbation
2. Ajustement budgétaire 2024 - Approbation
3. Cooptation d'un délégué du personnel - Approbation
4. Lecture du procès-verbal - Approbation

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification de l'objet de la société – Rapport spécial du Conseil d'administration sur la modification de l'objet, de la finalité et des valeurs de la société en application de l'article 6 :86 du Code des Sociétés et des Associations – Approbation
2. Modification des statuts : mise en concordance avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations et adaptations diverses – Approbation
3. Lecture du procès-verbal – Approbation

8. IMIO - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS A L'ORDRE DU JOUR.

Note de synthèse explicative :

IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 12/12/2023 : Approbation des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026.
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

9. FOYER DE LA RÉGION DE FLERON - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30/11/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** du **30 NOVEMBRE 2023** du **FOYER DE LA RÉGION DE FLÉRON**, à savoir :

1. Composition du bureau ;
2. Désignation de deux scrutateurs ;
3. Dépôt et vérification des pouvoirs ;
4. Constatation de la validité de l'Assemblée ;
5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022 (voir annexe 1)
6. Adaptation de la forme légale de la société au Code des sociétés et des associations et adoption de la forme d'une SRL (annexe 2) ;

7. Adaptation de l'objet afin de le mettre en conformité avec le Code Wallon de l'Habitation Durable (CWHD) (annexe 3) ;
 8. Proposition de modifications des statuts de la société (voir annexe 4).
10. LIÈGE ZONE 2 IILE - SRI - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18/12/2023 : APPROBATION DU POINT PORTÉ À L'ORDRE DU JOUR
- Note de synthèse explicative :
- Le Conseil communal approuve le point porté à l'ordre du jour de la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire** de Liège Zone 2 IILE - SRI, qui se tiendra le **18 décembre 2023**:
- ORDRE DU JOUR**
1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 - Évaluation 2023.
Annexe 1: Plan Stratégique 2023-2025 - Évaluation 2023.
Annexe 2: Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
11. ECETIA INTERCOMMUNALE SC - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.
- Note de synthèse explicative :
- Le Conseil communal approuve les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de ECETIA INTERCOMMUNALE SC qui se tiendra le 19/12/2023, à savoir :
1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 - Evaluation;
 2. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1er bis alinéa 2 du CDLD;
 3. Lecture et approbation du PV en séance.
12. AIDE - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STRATÉGIQUE DU 19/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.
- Note de synthèse explicative :
- Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Stratégique du 19/12/2023** de l'AIDE:
1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27/06/2023
 2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2023-2025
13. CHR DE LA CITADELLE- CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.
- Note de synthèse explicative :
- Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire du 15/12/2023 du CHR de la CITADELLE** :
1. Évaluation et actualisation du plan stratégique 2020-2025 (art.20§4 des statuts)
 2. Information et formation aux administrateurs de l'intercommunale (art.27bis des statuts)
14. IGRETEC - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13/12/2023 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR
- Note de synthèse explicative :
- Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de **IGRETEC**, qui se tiendra le 13/12/2023:
1. Affiliations/Administrateurs

2. Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025

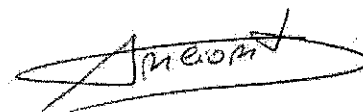
Pour le Collège,

La Directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Bertholet', written in a cursive style.

Isabelle BERTHOLET.

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Ancion', written in a cursive style and enclosed within an oval shape.

Thierry ANCION.

